

V O L O R M A G N I H I C T E C T T A T A T
E N I A E I N C I T L A M R E P R O E U M E
D O L O R U A G N I H I C T D C S E D I T A
O M M O L L N **R A P P O R T D E** H I L I Q U
Q U I D E O V **G E S T I O N** R Q T U T L I T
E U M Q U A T E R E P R A V E R U M S O L U
A U T E M Q U E D O L O R E P L I T D O L O
M O V O L O R A N O E N I S T E M A L I Q U



Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion, préparé le 21 mai 2013, a pour objet d'aider le lecteur à comprendre les principaux événements financiers et la façon dont ils ont influé sur les activités de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO). Il présente en outre un aperçu des plans de la CVMO pour l'exercice 2013 – 2014. Des renseignements supplémentaires sur les plans de 2013 – 2014 sont inclus dans l'énoncé des priorités et le plan stratégique de la CVMO, à l'adresse www.osc.gov.on.ca.

Certains énoncés du présent rapport de gestion sont prospectifs et par conséquent sujets à des risques et des incertitudes. Il est possible que le rendement financier ou les événements prévus dans ces énoncés diffèrent sensiblement du rendement financier ou des événements réels. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que le rendement financier ou les événements divergent des prévisions actuelles sont décrits dans la section « Risques et incertitudes ». Les mots « croire », « planifier », « prévoir », « estimer », « s'attendre à » ou « anticiper » et les expressions semblables, ainsi que l'utilisation de verbes au futur ou au conditionnel, tels que « devrait », « devra » et « pourrait », permettent souvent de reconnaître les énoncés prospectifs. La CVMO a fondé ces énoncés prospectifs sur ses perspectives actuelles concernant les événements et le rendement financier futur. Toute hypothèse, bien qu'elle soit raisonnable au moment de sa publication, *ne saurait* garantir un rendement futur.

Le présent document doit être lu avec les états financiers. Les états financiers présentent le rendement financier de la CVMO et les données comparatives de 2012 en date du 31 mars 2013, ainsi que les notes afférentes. À moins d'indication contraire, le renvoi à une année, par exemple 2013, se rapporte à l'exercice de la CVMO qui s'est terminé le 31 mars de l'année en question. Les facteurs qui ont influé sur les activités de la CVMO en 2013, ainsi que ceux qui pourraient raisonnablement avoir une incidence sur les activités et les rendements financiers futurs, sont décrits dans le présent document.

Tous les renseignements financiers que contient le présent rapport de gestion concernant les exercices 2013 et 2012 sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS), et tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Aperçu des principaux thèmes et des points saillants de 2013

La CVMO a préparé le présent aperçu général des principaux thèmes et des points saillants de son rapport de gestion afin de permettre au lecteur d'examiner rapidement les événements de l'exercice 2013 qui, selon elle, se sont révélés importants. Cet aperçu ne vise pas à remplacer le rapport de gestion complet, mais rend compte de l'engagement de la CVMO à l'égard d'une communication ouverte et accessible.

Exercice 2013 – Principaux thèmes

Au cours du dernier exercice, les activités de la CVMO ont fait rejaillir trois thèmes.



Efficacité

Les chiffres indiquent que nous faisons plus avec moins. La CVMO a assumé d'importantes responsabilités supplémentaires en ce qui a trait à des travaux plus complexes, ainsi qu'à des projets de technologies de l'information d'une importance essentielle. Elle l'a fait au moyen du plus petit nombre de nouveaux employés possible en embauchant à l'externe seulement lorsqu'une expertise particulière était nécessaire et en réattribuant les activités efficacement parmi ses employés existants. L'augmentation des droits et des effectifs nécessaires devrait être comparée aux activités supplémentaires que mène la CVMO afin de répondre aux pressions mondiales et aux besoins sectoriels ainsi que de renforcer la protection des investisseurs.



Réceptivité

La CVMO a réduit son excédent financier au cours des dernières années et a modéré l'augmentation de ses droits dans le cadre de sa réponse aux conditions difficiles des marchés pour le secteur des valeurs mobilières et aux défis que pose l'économie dans son ensemble. La réduction de l'excédent s'est révélée une mesure responsable par laquelle la CVMO a réalisé un déficit en 2013. Nous prévoyons que notre excédent diminuera pour atteindre 3,4 millions de dollars en 2014. La nouvelle structure de droits pour l'exercice à venir vise à atténuer les tensions auxquelles font face les participants au marché, plus particulièrement à réduire le fardeau administratif qui pèse sur les petites entreprises.



Transparence

Le lecteur qui compare le présent rapport de gestion aux versions précédentes remarquera que la CVMO a fourni des détails financiers supplémentaires qui assurent une transparence accrue et qui rendent compte des pratiques exemplaires en matière de communication. Il s'agit notamment de renseignements sur le partage des coûts et le développement de systèmes des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), ainsi que de renseignements plus transparents sur les évaluations de l'application de la loi, les processus de recouvrement et l'amélioration du processus d'établissement des droits. Nous avons également tenté d'apporter des clarifications sur l'harmonisation des coûts et des objectifs.



Points saillants du rapport de gestion

- Conformément à son plan de réduction de l'excédent, la CVMO a enregistré une insuffisance nette de ses produits par rapport aux charges de 7,6 millions de dollars, y compris 1,2 million en recouvrement des coûts d'application de la loi.
- La CVMO a modifié ses règles tarifaires pour les exercices se terminant le 31 mars 2014, 2015 et 2016. Les nouvelles règles sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2013.
- La CVMO a embauché de nouveaux employés afin de mettre en place le Bureau de l'investisseur, de fournir du soutien en matière d'analyse et de recherche, d'accélérer le processus d'arbitrage et de réaliser les priorités opérationnelles.
- La CVMO a fait l'acquisition de locaux supplémentaires afin de permettre l'agrandissement des salles d'audience et l'augmentation des effectifs.
- La CVMO a renouvelé sa marge de crédit de 35 millions de dollars pour deux autres années (jusqu'au 30 juin 2014).
- La CVMO demandera l'autorisation d'augmenter de manière permanente sa marge de crédit à 60 millions de dollars. Sous réserve de cette autorisation, l'augmentation devrait entrer en vigueur après l'arrivée à échéance des conditions actuelles en juin 2014.
- Comme prévu, la CVMO s'attend à un autre déficit de fonctionnement en 2013-2014, et son surplus accumulé devrait passer à 3,4 millions de dollars au 31 mars 2014.

Aperçu

La CVMO est une société d'État sans capital-actions responsable de la réglementation des marchés financiers de l'Ontario. En assurant la protection des investisseurs et en faisant la promotion de l'équité et de l'efficacité des marchés financiers en Ontario, la CVMO cherche à établir un juste équilibre entre, d'une part, faciliter l'accès opportun à l'information cruciale dont ont besoin les investisseurs pour prendre des décisions éclairées et, d'autre part, éviter d'imposer aux participants au marché un fardeau réglementaire indu. À titre de membre des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), la CVMO collabore avec les autres organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières en vue d'améliorer, de coordonner et d'harmoniser la réglementation des marchés financiers du Canada.

La CVMO atteint ses objectifs grâce à divers outils de réglementation, notamment :

- l'imposition d'exigences au moyen de règles et autres instruments de réglementation;
- la prestation de conseils aux participants au marché;
- l'évaluation de la conformité et la prescription de mesures correctives;
- l'application de la loi.

La CVMO est également un tribunal administratif disposant de pouvoirs quasi judiciaires. Des comités composés de commissaires entendent les procédures d'exécution et les contestations de demandes et examinent les demandes de dispense discrétionnaire à l'égard des exigences du droit ontarien des valeurs mobilières. La *Loi sur les valeurs mobilières* et la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* de l'Ontario délèguent certains pouvoirs aux directeurs et à d'autres employés de la CVMO.

Information annuelle sommaire sur trois ans

(en milliers)	2013	2012	2011
Produits	87 278 \$	85 638 \$	72 955 \$
Charges	96 166	91 163	84 584
Insuffisance des produits sur les charges (avant les recouvrements)	(8 888)	(5 525)	(11 629)
Recouvrement des coûts d'application de la loi	1 245	1 139	703
Insuffisance des produits sur les charges	(7 643)	(4 386)	(10 926)
Excédent	5 842	13 485	17 872
Immobilisations corporelles	7 775 \$	1 877 \$	1 321 \$

Certaines sommes tirées des états financiers ont été arrondies pour les besoins du présent exposé; toutefois, les pourcentages sont calculés à partir des données des états financiers. Par conséquent, de légères différences de calcul sont possibles, mais sont jugées négligeables.

Analyse du rendement financier

Les produits ont augmenté de 1,6 million de dollars, soit 1,9 %, en raison d'une hausse des droits de participation. Les charges ont augmenté de 5,0 millions de dollars, soit 5,5 %. Les principaux facteurs d'augmentation des charges ont été les coûts relatifs aux salaires et aux avantages sociaux (2,9 millions de dollars), aux charges administratives (789 000 \$) et aux charges locatives (890 000 \$). La rémunération des employés et les loyers représentent 82,9 % (83,3 % en 2012) des charges (avant les recouvrements).

Conformément à son plan de réduction de l'excédent, la CVMO a enregistré une insuffisance nette de ses produits par rapport aux charges de 7,6 millions de dollars (4,4 millions de dollars en 2012). L'insuffisance était supérieure de 1,1 million de dollars à celle qui était prévue parce que les produits ont été inférieurs de 6,2 millions de dollars aux prévisions et que les charges ont été inférieures de 4,8 millions de dollars à celles qui étaient inscrites au budget. L'insuffisance des produits de la CVMO par rapport aux charges a été réduite grâce au recouvrement d'une somme de 1,2 million de dollars au titre des coûts d'application de la loi, à la suite de règlements et d'ordonnances.

Le solde des immobilisations corporelles a augmenté de 5,9 millions de dollars (314,2 %) à la suite de l'agrandissement et de la rénovation des installations de la CVMO. La CVMO a fait l'acquisition de locaux supplémentaires afin de permettre l'agrandissement des salles d'audience et l'augmentation des effectifs, de créer d'autres espaces de travail pour le personnel ainsi que de peindre ses bureaux et d'en changer la moquette.

Structure tarifaire de la CVMO

Les participants au marché des valeurs mobilières financent les activités de la CVMO au moyen des droits qu'ils lui versent. La structure tarifaire a été établie en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* de l'Ontario en 2003. Lorsque la CVMO a mis en place sa structure tarifaire, elle s'est engagée à réévaluer les droits tous les trois ans. Avant les modifications apportées en 2013 (décrites à la page suivante), la dernière modification apportée aux règles tarifaires de la CVMO remonte à avril 2010 pour les exercices financiers prenant fin le 31 mars 2011, 2012 et 2013. La structure tarifaire a pour objet de récupérer les charges d'exploitation dans le cadre de son mandat tout en préservant sa stabilité financière.

Le paiement des « droits d'activité » et des « droits de participation » est inclus.

Droits d'activité

- Représentent l'évaluation du coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants aux marchés.
- Application de taux uniformes qui se fondent sur le coût moyen de la prestation du service.

Droits de participation

- Calculés d'après le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile ou peu pratique d'attribuer à des activités ou à des entités particulières.
- Correspondent approximativement au niveau d'utilisation des marchés financiers ontariens le participant.
- Structure progressive : Les droits des émetteurs sont

calculés en fonction de leur capitalisation boursière moyenne au cours de l'exercice; ceux des personnes ou compagnies inscrites le sont en fonction de leurs revenus.

- Au fur et à mesure de la croissance d'un participant au marché, ses droits augmentent en franchissant divers échelons.

La CVMO a modifié ses règles tarifaires pour les exercices se terminant le 31 mars 2014, 2015 et 2016. Le ministre des Finances les a approuvées le 15 janvier 2013 et les règles sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2013.

En vertu des règles tarifaires de la CVMO, les droits de participation exigibles des émetteurs assujettis augmenteront de 4,7 % par année au cours du prochain cycle triennal pour les personnes ou les compagnies inscrites et de 11,6 % par année pour les émetteurs. L'augmentation des droits proposée pour les émetteurs et celle proposée pour les personnes ou compagnies inscrites diffèrent afin de mieux harmoniser les produits provenant de chaque groupe de participants au marché avec son niveau de participation aux marchés financiers de l'Ontario. La majorité des droits d'activité ont augmenté afin de tenir compte de la plus grande complexité des travaux et de l'augmentation de la charge de travail depuis les dernières modifications en 2010. Les nouveaux droits permettront à la CVMO de recouvrer ses coûts au plus tard à la fin de l'exercice 2016. En vertu de la proposition de modification des droits, les recettes perçues du secteur en 2013 – 2014 augmenteront de 13,4 millions de dollars.

Analyse détaillée du rendement financier de l'exercice 2013

Produits

(en milliers)	% des produits de 2013	2013	2012	Écart	Écart en %
Droits de participation	86,6 %	75 310 \$	71 694 \$	3 616 \$	5,0 %
Droits d'activité	11,1 %	9 616	10 728	(1 112)	(10,4 %)
Droits de dépôt tardif	2,3 %	2 004	2 760	(756)	(27,4 %)
Total des frais	100,0 %	86 930 \$	85 182 \$	1 748 \$	2,1 %
Produit d'intérêts	–	237	344	(107)	(31,1 %)
Divers	–	111	112	(1)	(0,9 %)
Total des produits	–	87 278 \$	85 638 \$	1 640 \$	1,9 %

Figure 1 – Produits de la CVMO au titre des droits selon la source



Les produits de l'exercice ont été de 87,3 millions de dollars, contre 85,6 millions de dollars en 2012, en raison d'une hausse des droits de participation. L'écart est expliqué ci-dessous.

Les *droits de participation* ont augmenté de 3,6 millions de dollars, soit 5 %. Pendant l'exercice 2013, les droits de participation ont augmenté de 9 % pour les personnes ou compagnies inscrites et de 17 % pour les émetteurs. La différence sur le plan des droits a pour objet de mieux harmoniser les produits provenant de chaque groupe avec son niveau de participation aux marchés financiers de l'Ontario.

Les produits au titre des droits de participation des émetteurs ont augmenté de 2,8 millions de dollars à la suite de la hausse des droits; ils ont été en partie compensés par une baisse sur douze mois de la capitalisation boursière. Les produits au titre des droits de participation des personnes ou compagnies inscrites ont été supérieurs de 852 000 \$, la baisse sur douze mois des revenus des personnes ou compagnies inscrites ayant presque compensé l'augmentation des droits.

Les *droits d'activité* ont diminué de 1,1 million de dollars, soit 10,4 %. La baisse des produits au titre des droits d'activité des émetteurs est attribuable à une baisse du nombre de dépôts de demandes de dispense, de prospectus préliminaires abrégés et de dépôts liés à des placements privés, par rapport à l'exercice 2012. Les droits d'activité des personnes ou compagnies inscrites ont diminué en raison d'une baisse du nombre de demandes de dispenses et d'inscriptions de nouveaux représentants.

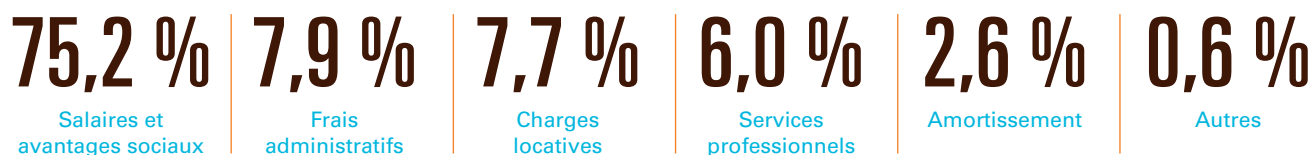
Les *droits de dépôt tardif* ont été inférieurs de 756 000 \$, soit 27,4 %, à ceux du dernier exercice en raison d'une baisse des dépôts tardifs des états financiers intermédiaires et annuels et des déclarations d'initiés.

Le *revenu de placement* a diminué de 107 000 \$ (31,1 %) en raison d'un solde de trésorerie inférieur par rapport à l'exercice précédent. Le taux moyen de rendement de l'encaisse s'est établi à 1,22 % (1,25 % en 2012). Le taux moyen de rendement des placements dans le fonds de réserve s'est établi à 1,23 % (1,34 % en 2012).

Charges

(en milliers)	% des charges de 2013	2013	2012	Écart	Écart en %
Salaires et avantages sociaux	75,2 %	72 336 \$	69 415 \$	2 921 \$	4,2 %
Frais administratifs	7,9 %	7 607	6 818	789	11,6 %
Charges locatives	7,7 %	7 434	6 544	890	13,6 %
Services professionnels	6,0 %	5 767	5 920	(153)	(2,6 %)
Amortissement	2,6 %	2 461	1 844	617	33,5 %
Autres	0,6 %	561	623	(62)	(10,0 %)
	100,0 %	96 166 \$	91 164 \$	5 002 \$	5,5 %
Recouvrement des coûts d'application de la loi	—	(1 245)	(1 139)	(106)	9,3 %
Total des charges (après recouvrements)	—	94 921 \$	90 025 \$	4 896 \$	5,4 %

Figure 2 – Charges de la CVMO par type





Pour l'exercice 2013, les charges totales (après recouvrements) ont augmenté de 5,4 % pour atteindre 94,9 millions de dollars (90,0 millions de dollars en 2012). Les principaux facteurs ayant contribué à l'augmentation des charges ont été les suivants :

Salaires et avantages sociaux

- Les coûts ont augmenté de 4,2 %, pour passer à 72,3 millions de dollars (69,4 millions de dollars en 2012), soit 75,2 % (76,1 % en 2012) des charges totales.
- Les coûts annuels complets des employés embauchés en 2012, ainsi que les coûts résultant de l'embauche de nouveaux membres du personnel ont largement contribué à l'augmentation.
- Embauche de nouveaux employés : Vise à mettre en place le Bureau de l'investisseur, à fournir du soutien en matière d'analyse et de recherche (afin que la CVMO puisse renforcer une démarche réglementaire davantage fondée sur les faits), à renforcer l'application de la loi et à accélérer le processus d'arbitrage. Du personnel s'est également ajouté à diverses directions en fonction des priorités opérationnelles.

La CVMO mène ses activités dans un marché concurrentiel sur les plans des compétences et de l'expertise dont elle a besoin, notamment dans les domaines juridique et comptable et dans ceux des marchés et des enquêtes. Outre la hausse du nombre d'employés, soulignée précédemment, des augmentations de salaire, de 1,6 % en moyenne, sont entrées en vigueur au début de l'exercice, conformément aux lignes directrices du gouvernement. Les hausses se sont chiffrées au total à 910 000 \$ (887 000 \$ en 2012). Elles ont été en partie compensées par des économies de 712 000 \$ au titre des salaires et des avantages sociaux qui ont été recouvrés à l'égard du personnel détaché au Bureau de transition canadien des valeurs mobilières. Les indemnités de départ se sont chiffrées à 1,6 million de dollars, en hausse de 463 000 \$ par rapport à 2012. L'accent que nous mettons sur le contrôle prudent et efficace des coûts comprend des efforts visant à nous assurer que les employés possèdent le talent et les compétences nécessaires à l'atteinte des objectifs de la CVMO.

Frais administratifs

- Les frais administratifs ont augmenté de 11,6 %, pour passer à 7,6 millions de dollars (6,8 millions de dollars en 2012), soit 7,9 % (7,5 % en 2012) des charges totales.
- Les principaux facteurs ayant contribué à cette augmentation sont une hausse de 553 000 \$ au titre de la maintenance des technologies de l'information et des produits et services supplémentaires impartis et portés aux dépenses chaque mois, ainsi qu'une hausse de 330 000 \$ des coûts liés à l'exploitation de la Commission, attribuable à un nombre plus élevé de jours d'audience.

Charges locatives

Pendant l'exercice 2013, la CVMO a renouvelé son bail et a agrandi ses bureaux. Le bail a été renouvelé pour cinq ans (jusqu'au 31 août 2017). La nouvelle entente comprend une option de prolongation de deux autres périodes de cinq ans, soit jusqu'au 31 août 2027. La CVMO prévoit exercer la première option. La superficie louable totale est de 166 364 pieds carrés.

- Les charges ont augmenté de 13,6 % pour passer à 7,4 millions de dollars (6,5 millions de dollars en 2012), soit 7,7 % (7,2 % en 2012) des charges totales de la CVMO. Elles découlent d'une hausse des charges locatives et de l'acquisition de locaux supplémentaires pour recevoir les nouveaux employés.

Services professionnels

- Les services professionnels, qui ont constitué 6,0 % (6,5 % en 2012) des charges totales, sont demeurés pratiquement inchangés.

Coûts d'amortissement

- Les coûts d'amortissement ont augmenté de 33,5 % pour passer à 2,5 millions de dollars, soit 2,6 % (2,0 % en 2012) des charges totales. Ils sont attribuables à l'agrandissement et à la rénovation des installations en 2013.
- Un projet d'agrandissement et de rénovation qui se déroulera sur plusieurs années permettra de recevoir de nouveaux employés, d'agrandir les salles d'audience, d'ajouter des aires de travail et de rafraîchir la peinture et la moquette.
- Les charges au titre de la rénovation et de l'agrandissement seront amorties sur la durée du bail et la première option, soit un total de 10 ans. Tous les coûts de rénovation et d'agrandissement ont été constatés comme il se devait en date du 31 mars 2013, selon les rapports d'étapes des conseillers en conception de la CVMO.

Autres charges

- Les frais de déplacement et les frais connexes ont diminué de 62 000 \$ (10 %) pour passer à 561 000 \$ (623 000 \$ en 2012), ce qui correspond à 0,6 % (0,7 % en 2012) des charges totales de la CVMO.

- Les frais de déplacement ont diminué en raison principalement d'une baisse du nombre de déplacements, surtout en ce qui concerne les enquêtes en cours du personnel responsable de l'application de la loi sur les questions liées aux marchés émergents.

Coûts partagés des ACVM

La CVMO est membre des ACVM, qui regroupent les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. Les services professionnels comprennent les coûts de fonctionnement des bureaux des ACVM (attribués en vertu d'une formule), ainsi que la part de la CVMO des coûts de services professionnels engagés dans le cadre des projets conjoints des ACVM.

Le bureau des systèmes des ACVM gère les relations commerciales des ACVM avec les tiers fournisseurs de technologie. Au cours des années précédentes, les coûts liés à ce bureau étaient inclus dans les coûts liés aux ACVM. Le 1^{er} avril 2012, les principaux administrateurs des ACVM ont accepté de financer le bureau des systèmes des ACVM à même l'excédent au titre des ACVM détenu par la CVMO, plutôt qu'au titre des activités des membres des ACVM. Ce changement de politique explique la baisse de la contribution de la CVMO aux projets des ACVM (soulignée ci-après). Pendant l'exercice 2013, le total des dépenses des ACVM au titre de projets partagés était inférieur (1,9 million de dollars par rapport à 3 millions de dollars en 2012), et la contribution de la CVMO s'est élevée à 722 000 \$ (par rapport à 1,1 million de dollars en 2012). Le temps du personnel de la CVMO n'est pas inclus dans ces totaux. Un secrétariat central coordonne tous les projets des ACVM, y compris l'élaboration de politiques et de règles harmonisées en matière de valeurs mobilières. Au cours de l'exercice 2013, la CVMO a versé une contribution de 263 000 \$ (250 000 \$ en 2012) afin de soutenir le secrétariat des ACVM.



Liquidités et situation financière

Instruments financiers

Les instruments financiers qu'utilise la CVMO sont l'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, les fonds détenus pour le redéveloppement des systèmes des ACVM et l'actif du fonds de réserve, qui sont tous constatés à leur juste valeur. Les comptes clients et autres débiteurs, les comptes fournisseurs et autres créditeurs et les charges à payer sont constatés au coût, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur étant donné leurs échéances à court terme. L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, les fonds détenus pour le redéveloppement des systèmes des ACVM et l'actif du fonds de réserve sont détenus dans un compte de dépôt canadien auprès de banques de l'annexe 1 portant intérêt à un taux de 1,85 % inférieur au taux préférentiel. Avant le 1^{er} février 2013, l'intérêt était porté à un taux de 1,75 % inférieur au taux préférentiel.

De l'avis de la direction, la CVMO n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt, de change ou d'illiquidité important découlant de ses investissements en raison de leur courte durée et du fait que toutes les opérations se font en dollars canadiens. La concentration du risque de crédit de la CVMO liée aux comptes clients et autres débiteurs est limitée : elle comprend un nombre élevé de débiteurs ayant chacun des soldes négligeables, ainsi que des sommes à recouvrer auprès des entités suivantes :

- le gouvernement du Canada au titre de la récupération de la taxe de vente harmonisée (TVH) versée au cours de l'exercice;
- le Bureau de transition canadien en valeurs mobilières relativement au personnel qui y est détaché;
- le Fonds pour l'éducation des investisseurs, relativement au personnel qui y est détaché;
- les fonds détenus pour le redéveloppement des systèmes des ACVM, que supervise la CVMO, afin de recouvrer les coûts du personnel et autres charges encourues par le bureau des systèmes des TI des ACVM.

Au cours de l'exercice, la CVMO a révisé sa politique d'investissement afin de fixer un montant de placement maximal de 30 millions de dollars dans une banque de l'annexe 1 pour chaque catégorie de fonds de la CVMO et de restreindre les fonds de placement non détenus dans une banque de l'annexe 1 aux obligations garanties de la province de l'Ontario. Ces changements sont conformes aux principaux objectifs de la CVMO : la conservation du capital et l'atténuation des risques. Ils permettent en outre de mieux harmoniser la politique d'investissement de la CVMO et les exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Liquidités

- En date du 31 mars 2013, la CVMO avait une encaisse de 11,2 millions de dollars (23,1 millions de dollars en 2012), un actif à court terme de 15,9 millions (26,8 millions en 2012) et un passif à court terme de 17,1 millions (15,2 millions en 2012), soit un ratio de liquidité générale de 0,9:1 (1,8:1 en 2012).

- La CVMO détient assez d'espèces, de titres négociables et d'accès à du crédit afin de s'assurer de disposer de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins prévus en matière de trésorerie.

Lorsque la CVMO a fixé les droits pour la période de trois ans se terminant le 31 mars 2013, elle a prévu une insuffisance au cours de chacun des exercices afin d'éliminer l'excédent à la fin de la période. En 2013, la CVMO a enregistré une insuffisance de fonctionnement de 7,6 millions de dollars et l'excédent en fin d'exercice a été ramené à 5,8 millions de dollars. L'insuffisance prévue de la CVMO, conjointement avec les dépenses d'améliorations locatives et d'autres biens immobilisés, a entraîné une diminution de 11,9 millions de dollars (51,5 %) de sa situation de trésorerie. Les flux de trésorerie découlant des activités de fonctionnement ont entraîné une sortie de fonds de 4,1 millions de dollars (1,5 million en 2012). Les immobilisations corporelles ont nécessité 7,8 millions de dollars (1,9 million en 2012).

En 2014, la CVMO prévoit une insuffisance de fonctionnement de 2,4 millions de dollars. En mars 2014, le solde de trésorerie devrait diminuer pour atteindre environ 3,9 millions de dollars et l'excédent général devrait se situer à environ 3,4 millions de dollars.

Chaque année, la CVMO doit surmonter d'importantes difficultés liées aux flux de trésorerie en raison d'un décalage entre la réception des produits et le paiement des charges. Plus de 75 % des produits de la CVMO sont reçus au dernier trimestre de chaque exercice, alors que les charges sont engagées à peu près uniformément. Cela entraîne chaque année des soldes de trésorerie négatifs qui atteignent leur plus haut niveau en décembre. Par le passé, la CVMO gérait cette situation en utilisant plus d'espèces et son excédent accumulé. Toutefois, une réduction prévue de l'excédent, découlant en partie de l'utilisation

des fonds excédentaires pour contribuer à la compensation de l'augmentation des droits et de la baisse des soldes de trésorerie au cours des dernières années, a obligé la CVMO à utiliser la totalité de sa réserve de 20,0 millions de dollars en 2013 afin d'aider à financer des activités.

La CVMO a renouvelé sa marge de crédit de 35 millions de dollars pour deux autres années (jusqu'au 30 juin 2014). Le solde non utilisé ne sera assujéti à aucune commission d'engagement ou d'attente. La CVMO a utilisé 8,7 millions de dollars de sa marge de crédit pendant la période allant d'octobre à décembre 2012. En janvier 2013, lorsque la CVMO a reçu la majorité des droits des personnes et des compagnies inscrites, elle a remboursé sa marge de crédit et renfloué la réserve de 20,0 millions de dollars.

En 2014, la CVMO prévoit utiliser sa marge de crédit pendant la période allant d'août à décembre. La CVMO demandera l'autorisation d'augmenter de manière permanente sa marge de crédit à 60 millions de dollars. Sous réserve de cette autorisation, l'augmentation devrait entrer en vigueur après l'arrivée à échéance des conditions actuelles en juin 2014.

Grâce à la totalité de son excédent de fonctionnement (y compris son fonds de réserve et le rétablissement de ses facilités de crédit), la CVMO prévoit être en mesure de financer ses activités et de payer ses immobilisations corporelles.

Produits

La production de revenus demeure une source de risque étant donné que les produits de la CVMO sont fonction de l'activité des marchés financiers. Le degré auquel les fluctuations des produits de la CVMO reproduisent celles des marchés est plus important que ce qui avait été prévu lors de l'élaboration de sa structure tarifaire. (Ce point est abordé à la rubrique « Risque financier ».)

Réserves

Depuis 2001, la CVMO dispose d'une réserve de 20,0 millions de dollars pour parer aux manques à gagner ou aux charges imprévues, ou pour compenser le décalage entre la réception des produits et le paiement des charges. Ses principaux critères de placement des fonds sont la protection du capital et la liquidité. Les revenus de la réserve sont affectés aux activités générales.

Comptes clients et autres débiteurs

Les comptes clients et autres débiteurs ont augmenté de 32,0 % pour atteindre 3,6 millions de dollars (2,7 millions de dollars en 2012). L'augmentation nette des comptes clients et autres débiteurs au cours de la même période à la fin du dernier exercice découle d'une hausse des sommes dues par :

- les fonds détenus pour le redéveloppement des systèmes des ACVM, au titre du recouvrement des coûts du personnel et d'autres coûts engagés par la CVMO, qui doivent 664 000 \$ (0 \$ en 2012);
- le Fonds pour l'éducation des investisseurs, qui doit 503 000 \$ (236 000 \$ en 2012);
- le gouvernement du Canada, qui doit 869 000 \$ (704 000 \$ en 2012) au titre de la récupération de la TVH.

Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

La CVMO a un certain nombre d'accords de règlement et d'ordonnances résultant de procédures d'exécution; les fonds doivent être mis de côté (ou « affectés ») pour être distribués aux entités de son choix. Cela comprend les affectations aux investisseurs lésés, lorsque cela s'avère raisonnable. Avant juin 2012, ces sommes pouvaient être distribuées uniquement à des tiers ou utilisées à leur profit. Une modification apportée à la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario en juin 2012,

permet à la CVMO d'utiliser ces sommes pour éduquer les investisseurs quant au fonctionnement des marchés financiers et des marchés des valeurs mobilières. Les fonds qui ne sont pas affectés lorsque les règlements sont approuvés ou les ordonnances rendues, doivent être versés au Trésor du gouvernement de l'Ontario.

Depuis 2005, la CVMO peut imposer des sanctions pécuniaires pour des infractions au droit ontarien des valeurs mobilières. Les montants des sanctions dépendent des circonstances de chaque instance. La Commission peut tenir compte de la « capacité à payer » d'un intimé en imposant des sanctions pécuniaires; cependant, elle impose généralement des sanctions qui sont appropriées dans les circonstances, quelle que soit la capacité d'un intimé à payer. Cette pratique vise à décourager d'autres personnes à enfreindre la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario. La CVMO continue d'éprouver des difficultés au moment de recouvrer ces sommes, les intimés ayant souvent des biens limités, étant peu solvables ou ayant quitté l'Ontario. Bien que la CVMO cherche activement à récupérer les montants impayés, d'importantes différences persistent entre les évaluations et les recouvrements depuis 2005 (voir le tableau à la page suivante).

	Évalués	Recouvrés	Recouvrés en %
2005 – 2011			
Règlements	136 695 377 \$	101 734 396 \$	74,4 %
Audiences contestées	55 166 283	1 245 000	2,3 %
Total	191 861 660 \$	102 979 396 \$	53,7 %
2012			
Règlements	12 085 450 \$	2 055 816 \$	17,0 %
Audiences contestées	26 901 021	1 000 000	3,7 %
Total	38 986 471 \$	3 055 816 \$	7,8 %
2013			
Règlements	33 922 886 \$	1 251 268 \$	3,7 %
Audiences contestées	46 251 826	1 966 866	4,3 %
Total	80 174 712 \$	3 218 134 \$	4,0 %

Le personnel continue d'examiner des moyens d'améliorer les méthodes de recouvrement de la CVMO. Les expériences d'autres organismes des secteurs public et privé font l'objet d'un examen visant à cerner des méthodes efficaces que pourrait utiliser la CVMO.

Des 80,2 millions de dollars en ordonnances imposées pendant l'exercice, la CVMO a constaté 4,9 millions de dollars dans ses fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, comme il est décrit à la note 6 des états financiers. De cette somme, la CVMO a recouvré environ 3,2 millions de dollars et a jugé qu'une somme de 1,7 million de dollars était recouvrable.

La CVMO a payé 28,6 millions de dollars (y compris les revenus en intérêts et les honoraires de l'administrateur) à distribuer aux investisseurs admissibles qui avaient fait l'achat de papiers commerciaux adossés à des actifs (PCAA) émis par des tiers. La distribution de ces fonds fait partie du plan de distribution pour les PCAA annoncé en 2012. Ernst & Young Inc., l'administrateur, a été nommée pour administrer la distribution de ces fonds aux investisseurs admissibles.

Conformément à la décision de son conseil d'administration, la CVMO a versé 3,9 millions de dollars au Fonds pour l'éducation des investisseurs (4,4 millions de dollars en 2012) afin d'améliorer les connaissances des investisseurs.

Fonds détenus pour le redéveloppement des systèmes des ACVM

Au 31 mars 2013, l'exploitant du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), de la Base de données nationale d'inscription (BDNI) et du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) avait versé à la CVMO une somme de 95,9 millions de dollars (79,2 millions de dollars en 2012), représentant l'excédent accumulé de fonctionnement du SEDAR, de la BDNI et du SEDI depuis leur création. Les intérêts que ces fonds ont rapportés jusqu'en 2013 se sont élevés à 4,8 millions de dollars (3,8 millions en 2012).

Comme le décrit la note 7 des états financiers, ces fonds peuvent servir à améliorer les systèmes, à en réduire les droits ou à compenser le manque à gagner du SEDAR, de la BDNI et du SEDI. Depuis le 1^{er} avril 2012, ces fonds peuvent également servir

à financer les activités du bureau des systèmes des TI des ACVM. Le SEDAR n'a enregistré aucun déficit en 2013. Du total des fonds détenus pour le redéveloppement des systèmes des ACVM au 31 mars 2013, 29,2 millions de dollars (28,2 millions de dollars en 2012) sont à la disposition du SEDAR, 19,9 millions de dollars (15,3 millions de dollars en 2012) à celle du SEDI et 45,7 millions de dollars (37,0 millions de dollars en 2012) à celle de la BDNI. La CVMO s'est engagée à payer sa part des manques à gagner annuels découlant du fonctionnement du SEDAR (45,1 %), du SEDI (25 %) et de la BDNI (36,07 %), le cas échéant, en l'absence d'excédent accumulé.

Les principaux systèmes nationaux des ACVM (SEDAR, SEDI et BDNI) sont actifs depuis plus de dix ans. Les contrats qu'ils ont conclus avec leur fournisseur de services arriveront à échéance en octobre 2013, et un nouvel organisme surveillera leurs activités plus tard au cours du présent exercice. Le nouvel accord devrait entraîner une baisse des coûts de fonctionnement des systèmes et offrir la possibilité de faire profiter les participants au marché de ces économies. Des projets visant à remplacer ces systèmes afin d'en améliorer la fonctionnalité et d'en accroître l'utilité sont également en cours d'élaboration. La CVMO travaillera avec les ACVM afin de transmettre les besoins des participants au marché aux responsables de ces initiatives.

Le 2 avril 2013, la CVMO, la British Columbia Securities Commission (BCSC), l'Alberta Securities

Commission (ASC) et L'Autorité des marchés financiers (AMF) ont parachevé un accord portant sur un cadre de gouvernance relatif à la surveillance et à la gestion du nouveau fournisseur de services qui exploitera les systèmes nationaux des ACVM après l'arrivée à échéance des contrats actuellement en vigueur. L'accord détermine la façon dont certaines fonctions des systèmes nationaux des ACVM seront exécutées pour le compte d'autres parties; décrit le calcul, la collecte et l'affectation des droits d'utilisation; et traite de l'affectation et du paiement du passif découlant d'accords avec le fournisseur conclus par les ACVM et leurs systèmes nationaux.

Les ACVM ont commencé à recourir à ces fonds pour payer l'embauche du nouveau fournisseur de services des systèmes, le bureau des systèmes des TI des ACVM (qui surveille les systèmes nationaux des TI des ACVM) et d'autres activités relatives au redéveloppement des systèmes nationaux. Les dépenses au titre de ces dernières initiatives augmenteront au cours des prochaines années.

Au 31 mars 2013, le total des coûts accumulé au titre du développement ou de l'amélioration des systèmes s'élevait à 5,9 millions de dollars (2,5 millions de dollars en 2012).

Immobilisations corporelles

Les coûts des immobilisations corporelles sont passés à 7,8 millions de dollars (1,9 million de dollars en 2012) au titre de l'agrandissement et de la rénovation des installations de la CVMO.

(en milliers)	2013	2012
Mobilier et matériel	369 \$	55 \$
Ordinateurs de bureau, ordinateurs portables et autre matériel de TI	1 812	1 751
Améliorations locatives et autres biens immobilisés	5 594	71
Total	7 775 \$	1 877 \$

Passif

Les comptes fournisseurs et autres créiteurs ont augmenté de 12,2 % pour atteindre 17,1 millions de dollars (15,2 millions de dollars en 2012). Le principal facteur ayant contribué à cette augmentation est une hausse des charges au titre des travaux de rénovation des installations de la CVMO.

La CVMO s'est engagée à verser les loyers indiqués à la note 11 afférente aux états financiers.

Le passif de 2,2 millions de dollars (2,0 millions de dollars en 2012) au titre des régimes de retraite représente les obligations futures en vertu des

régimes de retraite complémentaires des présidents et des vice-présidents actuels et précédents.

Au 31 mars 2013, les obligations au titre des prestations déterminées des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation étaient de 2,7 millions de dollars (2,4 millions de dollars en 2012). Le passif comptabilisé au titre des régimes de retraite s'est élevé à 2,2 millions de dollars (2,0 millions de dollars en 2012). La charge afférente de la CVMO pour l'exercice était de 281 000 \$ (117 000 \$ en 2012); cette somme est incluse dans les salaires et avantages sociaux.



Contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF)

Au cours de l'exercice 2013, les processus de CIIF de la CVMO ont été examinés et la documentation, mise à jour au besoin. L'efficacité opérationnelle a été mise à l'essai au moyen du cadre et des critères établis dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework » publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission. Sous la supervision de la direction et avec sa participation, le personnel a procédé à une évaluation de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière de la CVMO en vue de la préparation des états financiers au 31 mars 2013.

Il n'y a eu au cours du dernier exercice, qui s'est terminé le 31 mars 2013, aucun changement qui ait eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence marquée sur le contrôle interne de l'information financière de la CVMO. Le président et le directeur des services généraux attestent la conception et l'efficacité du contrôle interne de l'information financière dans l'Énoncé de responsabilité et d'attestation de la direction.

La CVMO a désigné une amélioration des contrôles visant à vérifier les droits de participation exigés des participants au marché et a mené un examen auprès des participants sélectionnés afin de confirmer que les droits étaient calculés de manière appropriée. Bien que certaines différences aient été relevées, le rajustement global n'a pas été majeur. Un programme visant l'exécution d'un examen régulier sera élaboré.

Estimations comptables cruciales

La préparation des états financiers en conformité avec les IFRS exige que la direction formule des jugements, des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges déclarés pour la période.

Une estimation comptable est « essentielle » :

- si elle exige des hypothèses concernant des questions très incertaines au moment où elle est effectuée;
- si d'autres estimations auraient raisonnablement pu être utilisées pour la même période;
- s'il est probable que des modifications seront apportées à l'estimation entre les périodes, qui auraient une incidence importante sur les conditions financières de la CVMO, l'évolution de celles-ci ou les résultats des activités de la CVMO.

Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations si des événements futurs diffèrent grandement des attentes de la direction. Par conséquent, la CVMO se sert de diverses techniques et hypothèses d'estimation pour préparer ses états financiers.

Parmi les éléments qui ont fait l'objet d'*estimations*, citons la possibilité de recouvrement des comptes clients et autres débiteurs, l'évaluation des obligations au titre des régimes de retraite, la durée utile estimée des immobilisations corporelles, le total des comptes fournisseurs et autres créditeurs, la possibilité de recouvrement des sommes dues en vertu des règlements affectés et des ordonnances ainsi que le recouvrement des coûts d'application de la loi. Lorsqu'il y a lieu, par exemple en ce qui concerne les questions relatives aux régimes de retraite, la CVMO fait appel à l'expertise de professionnels indépendants afin de l'aider à calculer ces estimations. De l'avis de la direction, à l'exception de la possibilité de recouvrement des sommes dues en vertu des règlements affectés et

des ordonnances ainsi que du recouvrement des coûts d'application de la loi, aucune des estimations décrites à la note 2 des états financiers n'exige que la CVMO pose des hypothèses concernant des questions très incertaines. Un changement aux hypothèses concernant la possibilité de recouvrement des règlements affectés et des ordonnances ainsi que le recouvrement des coûts d'application de la loi modifiera l'actif et le passif liés aux règlements affectés et aux ordonnances, tandis que les charges fluctueront en raison du recouvrement des coûts d'application de la loi.

On a fait preuve de *jugement* pour déterminer s'il fallait consolider le Fonds pour l'éducation des investisseurs.

Risques et incertitudes

La CVMO doit gérer des risques de plus en plus diversifiés en raison du rythme du changement et de la mondialisation continue des entités financières et de leurs activités.

Ces développements touchent les éléments ci-dessous.

- *L'ensemble des marchés des investissements* : ces changements peuvent se rapporter aux produits, à la structure du marché, aux opérations ou aux activités des intermédiaires du marché.
- *Les scènes nationale et internationale de la réglementation* : la mondialisation, qui touche de plus en plus d'économies et de marchés, a modifié la manière d'envisager de nombreux aspects de la réglementation des services financiers.
- *La perception des parties intéressées à l'égard de l'efficacité de la réglementation* : malgré les efforts soutenus et les dépenses des organismes de réglementation, un écart subsiste entre les attentes du public et sa perception de l'efficacité des mesures réglementaires.

La CVMO a désigné comme l'un de ses principaux objectifs l'amélioration de la détection et de la gestion des risques. Elle doit comprendre ceux qu'elle réglemente pour pouvoir réagir aux risques émergents plus rapidement et de façon plus appropriée. Il faut accorder une attention particulière

aux risques pour les détecter et les atténuer efficacement. Ainsi, la CVMO a approuvé un cadre de gestion des risques en novembre 2012, qu'elle met actuellement en œuvre.

Le cadre permettra :

- de promouvoir une culture de conscience du risque au sein de la CVMO;
- d'harmoniser la tolérance au risque de la CVMO à son orientation stratégique;
- de détecter et de gérer les risques d'entreprise (risques associés à la réputation, aux finances, au fonctionnement et aux personnes);
- de contribuer de manière importante à la définition de l'orientation stratégique et de la planification des activités de la CVMO;
- de permettre la gestion proactive des risques, la mise en place de mesures de rendement, la divulgation aux intervenants et l'établissement des priorités en ce qui concerne les initiatives et l'affectation des ressources.

Un comité de gestion des risques, dont les membres proviennent de la direction, a été créé en vertu du cadre visant à soutenir le conseil d'administration et le président en matière de surveillance de la gestion des risques. En outre, ce comité surveille les risques *émergents* et formule des conseils en la matière tout en examinant les responsabilités de la CVMO sur le plan de la réglementation afin de déterminer s'il existe des lacunes liées aux risques.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel découle d'une perte directe ou indirecte occasionnée par l'environnement de fonctionnement ou des événements externes, ou encore par des processus internes, des employés ou des systèmes inadéquats. La direction assume la responsabilité du contrôle et de l'atténuation continu du risque opérationnel en assurant la mise en place de procédures, de contrôles internes et de processus appropriés, ainsi que d'autres mesures, notamment les mesures de conformité.

Des groupes de soutien spécialisés, tels que les Ressources humaines, les Services généraux, Stratégie et fonctionnement et le Bureau du chef du contentieux, appuient la gestion de l'exploitation en atténuant les risques. Pour ce faire, ils assurent la supervision de la sécurité des données de l'organisme, des exigences relatives à la conduite des employés, de la stabilité et de la fiabilité de la technologie, des contrôles financiers, des assurances et de la conformité à la loi. La CVMO a adopté des politiques et des processus permettant de déceler, de gérer et de contrôler les risques opérationnels.

En voici les éléments clés :

- des examens réguliers des mesures de sécurité des systèmes pour surveiller les contrôles et en dépister les points faibles éventuels afin d'éviter que des parties externes accèdent aux données de la CVMO;
- l'atténuation des risques à l'égard des éléments d'actif en souscrivant des assurances, s'il y a lieu;
- la séparation des tâches entre les fonctions clés.

Les risques opérationnels peuvent comprendre un risque pour la réputation de la CVMO. La CVMO contrôle le risque associé à la réputation au moyen de son code de déontologie et des pratiques de gouvernance établies par son conseil d'administration (des renseignements sont accessibles à l'adresse www.osc.gov.on.ca), ainsi que d'autres programmes, politiques et méthodes de gestion des risques et de cours de formation spécifiques.

Risque juridique

Périodiquement, la CVMO est engagée dans des poursuites découlant de la conduite normale de ses affaires. Les règlements de ces poursuites seront constatés au moment de leur exécution. Il est impossible pour le moment de déterminer l'issue et le résultat final de ces poursuites. Toutefois, la direction de la CVMO ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de sa situation financière.

Risque lié aux systèmes

La perturbation du fonctionnement de l'une ou l'autre des principales applications de systèmes (SEDAR, BDNI et SEDI) qu'exploite CDS INC. (CDS) au nom des ACVM, dont la CVMO, constitue une source de risque potentielle. CDS récupère les coûts d'exploitation des systèmes en imposant des droits d'utilisation aux déclarants. En 2013, 94,2 % (92,9 % en 2012) du total des produits de la CVMO provenant des droits réglementaires ont été perçus par l'entremise de ces applications nationales (40,6 % par le SEDAR et 53,6 % par la BDNI). On ne prévoit aucune modification importante du volume des droits perçus par l'entremise de ces systèmes. L'accord d'exploitation actuel conclu avec CDS pour ces systèmes viendra à échéance le 31 octobre 2013. Après cette date, un nouveau fournisseur de services prendra l'exploitation en charge. Au cours de l'exercice 2014, le bureau des systèmes des TI des ACVM lancera un appel d'offres concurrentiel concernant le redéveloppement de ces systèmes.

Les ACVM exigent que CDS fournisse un rapport d'audit annuel effectué par un tiers (ICCA 3416) fondé sur un examen de la conception des contrôles internes de chaque système. De plus, CDS doit avoir pour ces systèmes un site fonctionnel de reprise après sinistre qui est mis à l'essai tous les ans.

Risque financier

La CVMO maintient des contrôles internes rigoureux, comprenant la supervision par la direction afin d'assurer une certitude raisonnable en ce qui a trait à la fiabilité des rapports financiers et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS.

La majeure partie des produits de la CVMO provient des droits de participation. Le modèle tarifaire de la CVMO utilise une structure progressive pour atténuer l'incidence des fluctuations des marchés afin d'assurer la stabilité des produits. Bien que le modèle tarifaire ait atteint cet objectif sur des périodes de plusieurs années, la prévisibilité des

produits de la CVMO pour une année donnée est plus incertaine, les droits de participation étant toujours assujettis à une fluctuation.

En vertu de ses nouvelles règles tarifaires applicables aux exercices prenant fin le 31 mars 2014, 2015 et 2016, la CVMO a introduit un *exercice de référence* par rapport auquel tous les droits de participation seront calculés. Comme on le définit, l'*exercice de référence est le dernier exercice du participant ayant pris fin avant le 1^{er} mai 2012*. Cela entraînera une diminution importante de l'incidence des fluctuations des marchés sur le calcul des droits de participation. Néanmoins, les participants au marché peuvent sortir ou consolider leurs activités avec un autre participant. Cela pourrait entraîner des produits inférieurs aux prévisions, sans toutefois nuire aux activités de la CVMO.

Poursuite des activités

La CVMO dispose d'un plan robuste de poursuite des activités afin d'assurer le maintien des services de réglementation essentiels en cas de perturbation externe. Des plans détaillés de poursuite des activités soutiennent chaque fonction administrative prioritaire. Chaque plan comprend des procédures documentées de récupération, y compris des solutions de rechange manuelles et autres stratégies d'atténuation. Des contrats ont été octroyés à l'égard d'installations et de services de récupération hors site, et le personnel dispose d'une capacité d'accès à distance pour accéder à tous les principaux systèmes de la CVMO. Un test concernant les installations hors site est prévu pour juin 2013. Le plan de la CVMO fait l'objet d'améliorations et d'examen constants et intègre des stratégies de récupération des données et des fonctionnalités ainsi que de reprise des activités pour divers scénarios de perturbation. Le plan de la CVMO concerne ses interfaces avec les organismes d'autoréglementation et autres participants au marché clés et comprend des stratégies permettant de réagir de façon efficace à différents scénarios de perturbation des marchés.

PERSPECTIVE 2014



L'énoncé de priorités 2013 – 2014 de la CVMO définit l'orientation organisationnelle et indique les projets d'initiatives de la Commission au cours de la prochaine année. Le document est affiché sur le site www.osc.gov.on.ca. La CVMO a défini cinq priorités importantes pour 2014.

- 1 Sensibilisation accrue des investisseurs
- 2 Méthodes de rechange concernant la mobilisation de fonds pour les émetteurs
- 3 Sensibilisation des personnes et compagnies inscrites dans le cadre d'une démarche préventive en matière de conformité
- 4 Intensification du programme d'application de la loi
- 5 Surveillance de l'évolution rapide des structures des marchés

Des renseignements sur les initiatives projetées en ce qui a trait à la réalisation de ces priorités sont fournis au début du rapport annuel.

Au cours de la prochaine année, la CVMO continuera de mettre l'accent sur la maximisation de l'utilisation de ses ressources afin d'atteindre le niveau d'efficacité le plus élevé possible. Elle essaiera en tout temps d'obtenir les meilleurs résultats possible tout en engageant le moins de dépenses possible. Cette orientation, qui consiste à chercher la valeur optimale, définira ses activités en 2013 – 2014.

Produits et excédent de la CVMO

La CVMO prévoit qu'en 2013 – 2014, ses produits augmenteront de 15,9 % par rapport aux produits de 2012 – 2013. Cette prévision comprend les nouveaux droits et tarifs définis dans les règles tarifaires de la CVMO (13-502 et 13-503), entrées en vigueur le 1^{er} avril 2013.

Ces augmentations étaient nécessaires pour deux raisons.

- D'abord, la majeure partie de la hausse des droits est nécessaire pour combler le déficit de fonctionnement actuel et ramener la CVMO sur la voie du recouvrement des coûts.
- Ensuite, il faut des produits supplémentaires afin de suivre l'évolution des responsabilités en matière de réglementation, dont bon nombre sont dictées par l'OICV et le Conseil de stabilité financière (CSF).

Afin de maintenir des marchés financiers concurrentiels au Canada, la CVMO doit harmoniser son cadre de réglementation pour adhérer aux principales normes et réformes mondiales, y compris les engagements du G20 (concernant les produits dérivés négociés de gré à gré et le risque systémique), les questions de plus en plus complexes d'application de la loi sur la scène internationale et l'évolution des responsabilités en matière de surveillance en ce qui concerne les entités relatives à l'infrastructure des marchés et les nouveaux produits complexes. Comme prévu, la CVMO s'attend à un autre déficit de fonctionnement en 2013 – 2014, et son excédent accumulé devrait passer à 3,4 millions de dollars d'ici le 31 mars 2014.

DÉMARCHE DE BUDGÉTISATION POUR 2013 2014



La CVMO doit continuer d'améliorer sa capacité de tenir compte des événements des marchés, de l'innovation et des préoccupations des investisseurs. Elle doit continuer de renforcer ses capacités institutionnelles dans les domaines clés suivants :

- renforcement de sa capacité concernant les produits dérivés;
- agrandissement du nouveau bureau de l'investisseur;
- renforcement de son expertise à l'égard des produits complexes et de la surveillance de l'infrastructure;
- augmentation de ses capacités en recherche et en analyse de données afin de soutenir une méthode davantage axée sur les données pour ce qui est de la résolution de problèmes et de l'élaboration de politiques.

Le budget 2013 – 2014 de la CVMO investit dans les stratégies clés présentées dans son plan stratégique triennal. Les activités jugées stratégiques ont fait l'objet d'une hausse, alors que les budgets et la majorité des programmes ont été maintenus au niveau de l'exercice précédent ou ont fait l'objet d'une baisse.

Le budget 2013 – 2014 prévoit une augmentation de 8,6 millions de dollars, ou 9,1 % par rapport à ceux de 2012 – 2013 et 3,6 % par rapport au budget de 2012 – 2013. Les salaires et les avantages sociaux, d'un montant de 76,6 millions de dollars, soit 74,0 % du budget, comprennent une augmentation de 4,0 millions de dollars, soit 5,4 %, par rapport à 2012 – 2013.

Cette hausse est principalement attribuable :

- aux charges annuelles complètes au titre du personnel embauché pendant l'exercice 2012 – 2013 afin de combler les postes vacants, y compris au Bureau de l'investisseur;
- aux *nouveaux* postes approuvés visant à mettre en œuvre le plan stratégique de la CVMO, notamment ce qui suit :
 - la création d'une équipe d'application de la loi centrée sur les activités criminelles;
 - la prise en compte des nouveaux enjeux liés à la structure des marchés et des nouvelles responsabilités en matière de surveillance;
 - le lancement de travaux de recherche et d'analyse, de sorte que la CVMO puisse recourir à une démarche davantage axée sur les faits dans le cadre de ses travaux concernant ses activités et ses politiques.

(en milliers)	Budget 2012 – 2013	Chiffres réels 2012 – 2013	Budget 2013 – 2014	Budget 2013 – 2014 c. budget 2012 – 2013		Budget 2013 – 2014 c. chiffres réels 2012 – 2013	
				Écart	Écart en %	Écart	Écart en %
Produits	93 524 \$	87 278 \$	101 160 \$	7 636 \$	8,2 %	13 882 \$	15,9 %
Charges	99 986 \$	94 921 \$	103 552 \$	3 566 \$	3,6 %	8 631 \$	9,1 %
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(6 462)	(7 643)	(2 392)	4 070	–	–	–
Immobilisations corporelles	8 057 \$	7 775 \$	5 660 \$	(2 397) \$	–	–	–

La diminution importante du budget d'immobilisations comprend principalement l'aménagement des locaux supplémentaires récemment acquis en 2012 – 2013. La somme affectée à cette initiative est inférieure parce que l'on prévoit que l'initiative prendra fin au début de l'exercice 2013 – 2014. Le budget comprend également le soutien de la mise à niveau et du développement des technologies de l'information de la CVMO, notamment le remplacement de son réseau, afin de favoriser l'excellence sur le plan de l'exécution de ses activités.